

TIME RECEIVED
May 9, 2014 2:55:00 PM GMT+02:00

REMOTE CSID

DURATION
135

PAGES
2

STATUS
Received

From:

05/09/2014 08:57

#440 P.001/002

ISLAMIC REPUBLIC OF MAURITANIA
PERMANENT MISSION TO THE UNITED NATIONS
NEW YORK



شرف - اخاء - عدالة

الجمهورية الإسلامية الموريتانية
البعثة الدائمة لدى هيئة الأمم المتحدة
نيويورك

Mismaur/107/BB/14

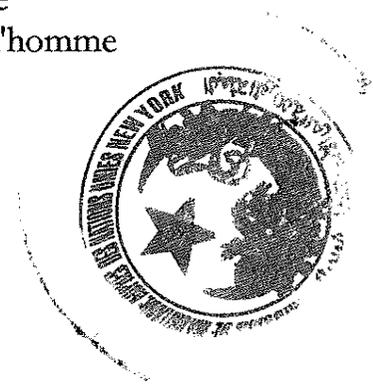
La Mission Permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat du Sous-comité pour la Prévention de la Torture (SPT) et a l'honneur de lui transmettre ci-joint, la lettre no. 0079 /M.J en date du 30 Avril 2014, adressée par S.E.M. Sidi Ould Zeine, Ministre de la Justice de la Mauritanie à Monsieur le Président du Sous-comité de Prévention de la Torture, relative à la mise en place du mécanisme de Prévention de la Torture.

La Mission Permanente de Mauritanie saurait gré au Secrétariat du Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT), de bien vouloir faire parvenir la lettre susmentionnée à son Haut destinataire.

La Mission Permanente de la République Islamique de Mauritanie saisie cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT), les assurances de sa haute considération.

New York, le 8 Mai 2014

Secrétariat du Sous-comité pour la Prévention de la Torture
Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
(HCDH) Palais Wilson - 52, rue des Pâquis
CH-1201 Geneva (Switzerland)
Tel: +41 22 917 97 44
Fax: +41 22 917 90 22
E-mail: opcat@ohchr.org



République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل

Ministère de la Justice

وزارة العدل

N° 0000079 / M.J. *صالح*

Nouakchott, le انواكشوط في

30 AVR 2014

Le Ministre

الوزير

A

Monsieur le Président du sous-comité de prévention de la torture

Objet : mise en place du mécanisme de prévention de la torture

J'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de la Justice a entamé la concrétisation de la recommandation du sous-comité de la prévention de la Torture relative à la mise en place d'un Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP).

Cette obligation résulte de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la torture et les traitements inhumains et dégradants et son protocole facultatif. Elle permettra à la Mauritanie de se doter d'un mécanisme indépendant à même de prévenir la torture. Ce qui renforcera le cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Pour ce faire, un comité technique interministériel a été institué pour mettre en place ledit mécanisme qui sera confié à la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Sidi Ould Zeine

Ampliations :

PM

MSGPR

CDHAHRSC

CNDH

